La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Les obligations

Une obligation, c'est un prêt que vous faites à un État ou une entreprise, en échange d'un intérêt. Plus calme que les actions, mais pas sans règles. En 3 minutes.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Acheter une obligation, c'est **prêter de l'argent** à un émetteur (État, entreprise).

02

En échange, il vous verse un **intérêt** (le « coupon ») et vous rembourse à l'**échéance**.

03

En général **moins risqué** que les actions, mais **sensible aux taux**.

EN CLAIR

le coupon

C'est l'**intérêt versé** par l'obligation, en général chaque année. Une obligation « à 3 % » verse un coupon de 3 % du montant prêté par an.

À RETENIR

- Obligation = **prêt** ; vous touchez un **coupon**, remboursé à l'échéance.
- Souvent **plus stable** que les actions, utile pour équilibrer un placement.
- Sa valeur **baisse quand les taux montent**.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.